

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - CAVBS**

Date de la convocation : 11 janvier 2023

Date d'affichage : 24 janvier 2023

Date de publication sur site Internet CAVBS : 24 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil : 60

A.R. Télétransmission  
Sous Préfecture  
069 200 040 590 00016  
24 janvier 2023

**OBJET : FINANCES - Budget Primitif 2023 - Budget Annexe Assainissement**

\*\*\*\*\*

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS le DIX HUIT JANVIER**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur RONZIERE**.

**PRÉSENTS : ALLIX Jean-Louis, AURION Rémy, BAUDU-LAMARQUE Stylite, BEROUJON MOTTA Angèle, BLANC Muriel, BOIRAUD Patrick, BUTET Catherine, CARANO Christine, CHAUMAT Denis, CHEVALIER Armelle, CHOLLAT Françoise, CHOPIN Marie-Andrée, de LONGEVIALLE Ghislain, DECEUR Patrice, DUPIT Emmanuel, DUTHEL Gilles, ESPASA Christophe, GLANDIER Martine, JAMBON Bernard, JAMBON Michel, JONARD Geneviève, LAFORET Edith, LEBAIL Danielle, LIEVRE Patrick, LONGEFAY Fabrice, MANDON Olivier, MATRAY Bernard, PARIOT Véronique, PARLIER Frédérique, PERRIN Jean-Charles, PORTIER Alexandre, RABOURDIN Catherine, RAVIER Thomas, REBAUD Catherine, REBOULE Anne, REIX Marie-Laure, REVERCHON Jean-Pierre, REYNAUD Pascale, ROMANET-CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, TACHON Gérard, THIEN Michel.**

**ABSENTS EXCUSÉS / REPRÉSENTÉS : BERTHOUX Béatrice (pouvoir à RAVIER Thomas), CADI Myriam (pouvoir à RONZIERE Pascal), DUBOST STIVAL Delphine (pouvoir à REYNAUD Pascale), DUMONTET Jean-Pierre (pouvoir à LONGEFAY Fabrice), GIRIN Pascal (pouvoir à THIEN Michel), GUIDOUM Kamel (pouvoir à ESPASA Christophe), LICI Vassili (pouvoir à LEBAIL Danielle), LIEVRE Gaëtan (pouvoir à PERRIN Jean-Charles), PARIZOT Stéphane (pouvoir à de LONGEVIALLE Ghislain), PHULPIN Patrick (pouvoir à CARANO Christine), PRIVAT Sylvie (pouvoir à REBAUD Catherine), SEIVE Capucine (pouvoir à BLANC Muriel), AKSU GIRISIT Keziban, FROMENT Benoit, GIFFON Georges, LUTZ Sophie, MOULIN Didier, TROUVE Michel.**

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire désigné au sein du Conseil. **Madame Pascale REYNAUD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La compétence en matière d'assainissement était jusqu'ici organisée au travers de deux modes de gestion :

- une gestion en régie directe, dont les flux financiers étaient retracés sur le budget assainissement ;
- une gestion par voie de délégation de service public (DSP), dont les flux étaient retracés sur le budget STEP (elle concernait le traitement des systèmes de Saint-Etienne-des-Ouillères, Denicé, Lacenas, Saint-Cyr-le-Châtoux, la collecte et le traitement des systèmes de Jassans-Riottier et Saint-Julien, ainsi que la collecte sur Arnas Nord).

Par délibération en date du 25 novembre 2021, la Conseil communautaire a fait le choix, à l'échéance des contrats de DSP (31.12.2022), de gérer ces périmètres en régie directe, via la passation d'un marché publics d'exploitation.

En raison de cette uniformisation des modes de gestion, qui permettra une simplification et optimisation sur le territoire, un seul budget (le budget assainissement), retracera les flux et éléments financiers associés à cette compétence.

Le budget STEP sera clos après approbation du compte administratif 2022.

Les éléments présentés ci-dessous concernant la période 2022 comprennent l'ensemble des budgets annexes STEP et assainissement.

Le budget annexe Assainissement 2023 s'élève ainsi globalement à 30 209 333 €, dont 11 705 655 € en section d'exploitation et 18 503 678 € en section d'investissement.

## 1. Section d'exploitation : 11 705 655 €

### Recettes d'exploitation

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation	Variation
	STEP + ASSAIN.		RP/RP en euros	RP/RP en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	8 903 000	10 473 155	1 570 155	18%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	67 400	112 500	45 100	67%
<b>Total Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>8 970 400</b>	<b>10 585 655</b>	<b>1 615 255</b>	<b>18%</b>
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 203 700	1 120 000		
<b>Total Recettes</b>	<b>10 174 100</b>	<b>11 705 655</b>		

### Dépenses d'exploitation

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation	Variation
	STEP + ASSAIN.		BP/BP en euros	BP/BP en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 478 955	5 994 000	1 515 045	34%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	973 600	1 042 000	68 400	7%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	125 000	125 000	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 000	3 000		0%
66 CHARGES FINANCIERES	151 500	423 000	271 500	179%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 000	7 000		0%
68 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		494 969	494 969	
<b>Total Dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>5 614 055</b>	<b>8 088 969</b>	<b>2 474 914</b>	<b>44%</b>
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 805 045	1 296 686		
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 755 000	2 320 000		
<b>Total Dépenses d'exploitation</b>	<b>10 174 100</b>	<b>11 705 655</b>		

### 1.1 Les recettes d'exploitation : 11 705 655 €

Les recettes réelles d'exploitation : 10 585 655 € (+ 1615 255 € par rapport au BP 2022 soit + 18%)

Elles comprennent :

- Les produits du service : 10 473 155 € (8 903 000 € en 2022)

Ces produits sont constitués :

- des redevances d'assainissement collectif à hauteur de 8 560 000 € (+ 1 164 485 €, soit + 16%).

La progression des recettes est liée à celle des tarifs actée en décembre dernier et au changement du mode de gestion : le passage en régie directe de l'exploitation des stations précédemment gérées par voie de DSP entraîne la perception, par la CAVBS des recettes précédemment perçues par les délégataires ;

- des taxes de raccordement : 630 670 €, en progression par rapport au BP 2022 (225 000 € au vu des réalisations 2022 anticipées) ;
- de la redevance eaux pluviales versée par le budget principal : 1 282 000 €, stable par rapport au budget 2022.
- Des subventions et participations : 112 500 €, avec 50 000 € attendus au titre des prime à l'épuration et 62 500 € de l'agence de l'eau pour contribuer à la conduite de divers études (relevés topographiques, diagnostics annuels, étude du mode de gestion à compter de 2026).

Les recettes d'ordre budgétaire : 1 120 000 €

Il est rappelé que les opérations d'ordre sont équilibrées en dépenses et en recettes. Les recettes d'ordre de fonctionnement correspondent aux amortissements des subventions d'investissement reçues.

## **1.2 Les dépenses d'exploitation : 11 705 655 €**

Les dépenses réelles : 8 088 969 € (+ 2 474 914 € par rapport au BP 2022 soit + 44%)

- Les charges à caractère général (chapitre 011) : 5 994 000 € (+1 515 045 €, soit 34%)

La gestion en régie directe de l'ensemble de la compétence et l'inflation explique l'essentiel de la hausse des dépenses attendues sur ce chapitre (1 497 000 €).

Outre les dépenses pour la gestion des stations situées sur Villefranche-sur-Saône et Blacé (gérées en régie depuis 2020), sont proposés les crédits nécessaires pour la gestion en régie du traitement des systèmes de Saint-Etienne-des-Oullières, Denicé, Lacenas, Saint-Cyr-le-Chatoux, de la collecte et le traitement des systèmes de Jassans-Riottier et Saint-Julien, ainsi que la collecte sur Arnas Nord.

De plus, le coût d'exploitation de la station d'épuration de Villefranche est estimé à 4 280 000 € pour 2023, en progression 26 % (+ 880 000 €) par rapport au budget primitif 2022, et de 10 % par rapport au CA prévisionnel 2022 (+ 483 000€) sous l'effet de la hausse des indices des prix de l'énergie.

Ce chapitre enregistre également les dépenses courantes : inspections télévisées, travaux de maintenance des canalisations, changement de grilles d'avaloirs et tampons, diagnostic des réseaux et études diverses. Ces dépenses courantes sont ajustées à la hausse au vu des besoins, notamment pour la conduite d'études supplémentaires.

- Les charges de personnel : 1 042 000 €, en progression de 7 % par rapport au budget 2022
- Les autres charges de gestion courante : 3 000 €
- Les charges financières : 423 000 € qui correspondent aux intérêts de la dette, en progression suite aux emprunts souscrits en 2022 (9,3 millions d'euros).
- Les charges exceptionnelles : 7 000 € qui permettront de faire face à d'éventuelles annulations de titre sur exercice antérieur.
- Les provisions pour risques et charges : 494 969 €

Les provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir un risque ou une charge qui va générer une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente et dont la réalisation est rendue probable par un événement survenu ou en cours.

L'article L 2321-2 et R 2321-2 du Code Général des collectivités locales listent les provisions parmi les dépenses obligatoires, et définit les cas où elles doivent être réalisées. Une provision doit notamment être effectuée dès l'ouverture d'une procédure collective.

Aussi, il est proposé une provision d'un montant de 494 969 €, suite à la procédure collective établie à l'encontre de la société Recylex en juillet 2022, entreprise aujourd'hui placée en liquidation judiciaire suite à un jugement en date du 9 novembre 2022.

L'entreprise est en effet débitrice de la CVABS suite à un titre émis à son encontre pour couvrir les frais divers intervenus pour traiter des boues non conformes reçues à la station d'épuration de Villefranche- sur- Saône suite à des dysfonctionnements du système de traitement interne des eaux industrielles de l'entreprise.

- Les dépenses imprévues : 125 000 €, pour faire face à d'éventuelles dépenses non prévisibles en 2023.

Les dépenses d'ordre budgétaire : 3 616 686 €

Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent aux dotations aux amortissements (2 320 000 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (1 296 686 €).

### 1.3 L'épargne

L'épargne de l'exercice 2023 est estimée à 2 496 686 €. Elle diminue de façon provisoire sous l'effet de la constitution d'une provision pour risques et charges (494 969 €), sous l'effet de l'intégration d'une enveloppe de dépenses imprévues et de dépenses progressant plus vite que les recettes.

	BP 2022 CONSOLIDE	BP 2023	Variation BP/BP en euros	Variation BP/BP en %
Total Recettes réelles d'exploitation	8 970 400	10 585 655	1 615 255	18%
Total Dépenses réelles d'exploitation	5 614 055	8 088 969	2 474 914	44%
<b>Epargne</b>	<b>3 356 345</b>	<b>2 496 686</b>	-859 659	-26%

## 2. La section d'investissement : 18 503 678 €

### Recettes d'investissement :

Chapitre	BP 2022 STEP + ASSAIN.	BP 2023
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	13 489 890,00	11 273 264
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	5 896 550,00	3 513 728
<b>Total Recettes réelles d'investissement</b>	<b>19 386 440</b>	<b>14 786 992</b>

021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 805 045,00	1 296 686
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 755 000,00	2 320 000
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	100 000

<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>24 046 485</b>	<b>18 503 678</b>
--	-------------------	-------------------

### Dépenses d'investissement :

Chapitre	BP 2022 STEP + ASSAIN.	BP 2023
020 DEPENSES IMPREVUES	0	300 000
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	760 000	1 137 500
<b>OPERATION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>21 982 785</b>	<b>15 846 178</b>
<b>Total Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>22 742 785</b>	<b>17 283 678</b>

001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 203 700	1 120 000
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000	100 000

<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>24 046 485</b>	<b>18 503 678</b>
--	-------------------	-------------------

## 2.1 Les recettes

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice : 14 786 992 €

- Subventions d'investissement attendues : 3 513 728 €

Dans le cadre de la finalisation des travaux de la STEP de Blacé et de Lacenas et de la création du bassin Braun, il est attendu, des soldes de subventions à percevoir de l'Agence de l'eau à hauteur respectivement de 365 584 €, 393 003 € et 820 141 €.

L'Agence de l'eau finance également la rénovation des réseaux (1 325 000 €), ainsi que le déploiement de l'auto-surveillance (25 000 €).

Est également prévue une subvention du budget principal à hauteur de 600 000 €, compte tenu de l'importance des travaux à intervenir sur ce budget.

- L'emprunt nécessaire à l'équilibre budgétaire avant la reprise des résultats 2022 s'élève à 11 273 264 €.

Les recettes d'ordre budgétaires : 3 716 686 €

Les recettes d'ordre d'investissement correspondent aux dotations aux amortissements (2 320 000 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (1 296 686 €). Elles trouvent leur exacte correspondance en dépenses d'ordre de fonctionnement.

Ces recettes d'ordre comprennent également les opérations patrimoniales (100 000 €) qui trouvent leur exacte contrepartie en dépenses d'investissement. Il s'agit de crédits ouverts pour l'intégration de frais d'étude ou d'insertion sur les comptes définitifs.

## 2.2 Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement : 17 283 678 €

Les dépenses réelles d'investissement sont en baisse par rapport à l'exercice 2022, avec l'achèvement prévu de diverses opérations. Elles comprennent :

- Le remboursement du capital de la dette : 1 137 500 €
- Les opérations d'équipement : 15 846 178 €
- Les dépenses imprévues : 300 000 €

Les opérations d'équipement prévues pour 2023 sont les suivantes :

Chapitre opération	BP 2022	BP 2023
	STEP + ASSAIN.	
1408 SYSTEME D INFORMATION GEOGRAPHIQUE	10 000	2 970
2214001 AS AUTOSURVEILLANCE	132 000	60 000
2216003 ACQUISITION DE MATERIEL	0	310 000
217003 MATERIEL INFORMATIQUE	0	2 000
2220001 REQUALIFICATION STEP DE VILLEFRANCHE	10 000 000	8 000 000
2220002 STEP BLACE	1 620 896	575 330
22210001 BASSIN ORAGE AV BRAUN	4 951 152	1 945 404
22210002 SCHEMAS DIRECTEURS ASSAINISSEMENTS		160 000
2222001 BASSIN ORAGE MORGON - QUARANTAINE	200 000	100 000
2222002 TRAVAUX RESEAUX	3 559 000	4 343 000
2222003 DEMOLITION ANCIENNE STEP BIONNAY	50 000	0
2917001 ETUDE SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT JASSANS	20 000	15 600
2917002 SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT BLACE ST JULIEN	0	6 655
2919001 MISE EN CONFORMITE STATION EPURATION LACENAS	1 439 737	325 219
<b>OPERATION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>21 982 785</b>	<b>15 846 178</b>

Il est à noter que les opérations de requalification de la STE de Blacé, de Lacenas et celle relative à la construction du bassin Braun ont été prolongées d'une année sur 2023, et les crédits de paiement non réalisés en 2022 ont été inscrits en 2023.

Les crédits sont portés à 8 000 000 € pour les travaux de requalifications de la STEP de Villefranche.

Les travaux sur réseaux l'objet d'une seule et même opération pour l'ensemble du territoire (y compris les travaux précédemment inscrit sur le budget STEP -opération n° 2922001-) sont portés à 4 343 000 € (avec la réinscription des crédits non réalisés en 2022).

Il est aussi prévu le renouvellement de l'hydro-cureur et d'un fourgon pour les besoins du service en régie.

Les dépenses d'ordre d'investissement : 1 220 000 €

Les dépenses d'ordre d'investissement correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement reçues (1 120 000 €) et trouvent leur exacte correspondance en recette d'ordre de fonctionnement, ainsi qu'aux opérations patrimoniale (100 000 €) qui trouvent leur exacte contrepartie en recette d'investissement.

### 3. Synthèse

L'épargne prévisionnelle 2023 s'établirait à 2 496 686 €. Compte tenu des dépenses d'investissement, avec notamment la poursuite des travaux sur les stations (Villefranche, Blacé et Iacenas) et sur le bassin d'orage avenue Braun, le besoin de financement de l'investissement s'élève à 11 273 264 € en 2023. Les résultats 2022 permettront néanmoins de réduire l'emprunt prévu au budget.

		BP 2022	BP 2023
A	Dépenses réelles d'investissement	22 742 785	17 283 678
B	Recettes réelles d'investissement hors emprunt	5 896 550	3 513 728
C=A-B	Besoin de financement de la section d'investissement	16 846 235	13 769 950
D	Recettes réelles de fonctionnement	8 970 400	10 585 655
E	Dépenses réelles de fonctionnement	5 614 055	8 088 969
F=D-E	Epargne brute de l'exercice	3 356 345	2 496 686
G=F-C	Besoin de financement des opérations de l'exercice	13 489 890	11 273 264
I	Besoin de financement (emprunt)	-13 489 890	-11 273 264

L'encours de dette au 31-12-2022 s'établira à 19 776 194 €.

	31-12-2021	31-12-2022
capital restant dû	11 008 566	19 776 194

Il s'établirait à 29 974 680 € au 31.12.2023, compte tenu du besoin de financement avant reprise des résultats 2022. La capacité de désendettement s'établirait ainsi à 12 ans, mais sera ramenée autour de 10/11 ans maximum avec la reprise du résultat 2022 qui sera affectée à la réduction de l'emprunt.

Vu :

- L'article L5211-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Le rapport d'orientation budgétaire présenté au Conseil communautaire le 24 novembre 2022 ;
- Le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 24 novembre 2022 faisant état du débat d'orientations budgétaires ;
- L'avis de la commission ;
- L'avis du Bureau ;
- Le rapport ci-dessus.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :  
**Article 1** : d'approuver le budget primitif annexe assainissement 2023.

Pascal RONZIERE  
Président

